

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAMPSERU
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BLEURY ST SYMPHORIEN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE YMERAY
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ECROSNES

**La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :**

COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA

Prélèvement	00123063	Commune	YMERAY
Unité de gestion	0469 COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA	Prélevé le :	vendredi 28 juin 2024 à 09h24
Installation	TTP 003977 MONT FLUBE	par :	ELA
Point de surveillance	P 0000004607 STATION MONT FLUBE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.5 °C				25.00
7.4 unité pH			6.50	9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00129008

Référence laboratoire : LSE2406-25585

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,024	µg/L		0,10		
------------------------	-------	------	--	------	--	--

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	0,260	µg/L				
------------------------	-------	------	--	--	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00123063)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 6 septembre 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE